LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2026-0557

Autorisant la manifestation

Médiation et temps de lecture
du mardi 19 août au samedi 31 octobre 2026

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à 2212-5,
Vu les articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure,
Vu le Code pénal et notamment son article R610-5,
Considérant l'organisation de temps de médiation et de lecture par la BidOthèque à destination des familles andrésiennes,
Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes les mesures utiles au maintien du bon ordre et de la sécurité publique.

ARRÊTONS

Article 1^{er} : L'organisation de temps de médiation et de lecture est autorisée dans le parc de la PMI situé derrière le CCAS au 67 rue du Général Leclerc, du 19 août au 31 octobre 2026 de 9h à 19h.

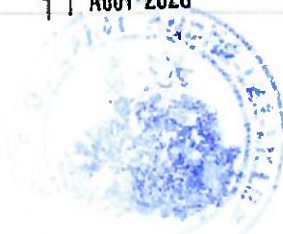
Article 2 : la présente autorisation est accordée sous réserve du respect de l'intégralité des lieux. Aucun déchet ne devra être laissé sur le site à l'issue de la manifestation. L'organisateur est également informé qu'en cas d'alerte météorologique (alerte grands vents, tempête, etc.) la manifestation pourra être annulée par décision des autorités compétentes.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition sur les matériels de signalisation réglementaire et par affichage en Mairie de Saint-André-Lez-Lille.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services de la Ville de Saint-André-lez-Lille, Mme le Commandant de la Police de La Madeleine, M. le Responsable du Service Voirie, M. le Chef de service de la Police Municipale de Saint-André-lez-Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-André-lez-Lille, le 11 AOÛT 2026



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,


Laurent RENOUF



HOTEL DE VILLE

99 rue du Général-Leclerc – CS 40001 – 59 871 Saint-André CEDEX

+ 33 (0)3 20 63 07 50 • www.saintandre.fr